

gouvernement Comment les partis se répartissent les portefeuilles ? Avec les points...

MARTINE DUBUISSON

Ce n'est plus un scoop : en Belgique, la formation d'un gouvernement tient désormais de la quadrature du cercle. On le vit au jour le jour depuis seize mois. Trouver des partenaires capables de s'entendre n'est pas une sinécure. Ensuite, il faut négocier pied à pied le contenu d'un accord. Et quand celui-ci est bouclé, une autre délicate discussion s'engage : la répartition des portefeuilles entre partis de la majorité, sachant qu'un gouvernement fédéral peut compter au maximum 15 ministres (outre d'éventuels secrétaires d'Etat).

Là, un système aide les formations en lice : le calcul proportionnel baptisé « clé D'Hondt ». Chaque parti a droit à un certain nombre de ministres proportionnellement au nombre de sièges obtenus à la Chambre. C'est le point de départ. Mais il ne s'applique pas *stricto sensu* ou automatiquement : la négociation a son importance et influence le nombre et la qualité des postes. Ce qui permet

parfois d'obtenir un portefeuille plus important ou plus fourni que prévu, voire un secrétaire d'Etat en plus. Sachant qu'il faut aussi attribuer les présidences d'assemblée et le commissariat européen.

Ce n'est écrit nulle part de façon formelle, mais un autre système, de points celui-là, aide également à cadrer la discussion. Il est en effet de tradition que les différents postes à pourvoir pèsent chacun un certain nombre de points, chaque parti ayant droit à un nombre défini de points. Le système a évolué selon les années, mais le principe reste habituellement d'application. Ainsi, en 2011, le Crisp établissait ainsi la pondération : 3 points pour le Premier ministre ; 2 points pour un ministre, la présidence de la Chambre ou du Sénat, et le commissaire européen ; 1 point pour un secrétaire d'Etat.

Ici, vice-Premier = ministre

Politologue à l'ULB, Pascal Delwit cite plutôt 2 points pour le Premier ministre,

1,5 point pour un vice-Premier, 1 point pour un ministre et 0,5 point pour un secrétaire d'Etat. Mais cette fois-ci, comme chacun des sept partis de la Vivaldi devrait disposer d'un vice-Premier ministre, il n'y aurait plus de différence de points entre vice-Premier et « simple » ministre. La pondération s'établirait donc plutôt comme ceci : 1,5 point pour le Premier, 1 point pour les ministres, 0,5 point pour les secrétaires d'Etat. La présidence de la Chambre, celle du Sénat et le poste de commissaire européen équivalent à un ministre, donc à 1 point.

Autrement dit, le parti qui hériterait d'une présidence d'assemblée comptabiliserait dans son escarcelle l'équivalent d'un ministre, ce qui n'est pas anodin dans la répartition des portefeuilles. Et, plus important cette fois-ci pour le MR, le poste de commissaire européen, attribué voici un an à Didier Reynders, devrait a priori compter dans les points du MR... sauf à obtenir le contraire en négociant. Le président Bouchez voudrait d'ailleurs que ce ne soit pas le cas, mais

comme le commissariat a été octroyé après le scrutin de mai 2019, parce que l'Europe ne pouvait attendre la formation du gouvernement belge pour composer sa Commission, ce n'est pas gagné.

Le grand marchandage aura lieu dans les heures qui viennent. A ce stade, il est question de trois ministres PS, deux MR et deux Ecolo côté francophone. Les quatre partis flamands devant se partager sept strapontins. Outre le poste de Premier ministre à attribuer. Plusieurs partis pourraient obtenir un secrétariat d'Etat, mais peut-être pas le MR étant donné qu'il a le commissaire européen, ni peut-être ceux qui décrocheront une présidence d'assemblée.

Et comme dit supra, la négociation peut prendre des libertés avec cette tradition chiffrée en fonction de la pugnacité des présidents à la table. A l'heure d'écrire ces lignes d'ailleurs, deux négociateurs de premier plan nous affirmaient que la règle de pondération n'avait pas encore été définie au sein de la Vivaldi...